



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2022

Le 4 avril 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Absent ayant donné pouvoir : /

Excusé : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 9

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 28 février 2022.

1. SUBVENTIONS 2022

En complément de la délibération du 28 février 2022 et afin de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi supplémentaire de subventions.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention aux organismes mentionnés ci-dessous au titre de l'exercice 2022 :

Subventions actions sociales :

- Valentin HAÛY (pour les aveugles et les malvoyants) : 30.00 €

Subventions de fonctionnement :

- CFA de Saint-Marcel : 30 €

Le montant total des subventions octroyées sur l'exercice 2022 s'élève à 809 €. Le Maire propose d'inscrire une enveloppe budgétaire de 1 000 euros au BP 2022 afin de prévoir une éventuelle attribution supplémentaire au cas où la commune serait sollicitée en cours d'année.

2. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – PARTICIPATION 2022

Le Fonds Solidarité Logement est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées qui offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement.

La participation financière de la commune est calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant.

Au 1^{er} janvier 2022, la Commune de Lalheue compte 384 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'OCTROYER une aide financière au dispositif du Fonds Solidarité Logement au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 134.40 euros.

3. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :**

- un excédent de fonctionnement de :	81 522.17 €
- un excédent reporté de :	120 289.97 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	201 812.97 €
- un déficit d'investissement de :	18 496.37 €
- un déficit des restes à réaliser de :	35 296.00 €
Soit un besoin de financement de :	53 792.37 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	201 812.14 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	53 792.37 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	148 019.77 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	18 496.37 €

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

M. le Maire rappelle que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la Commune sont composées :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il appartient à l'assemblée de voter les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti. Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont transmis à titre informatif.

Le produit fiscal prévisionnel de 2022, en tenant compte de bases d'imposition prévisionnelles, est estimé à 83 765 €, dont 1760 € d'allocations compensatrices (TFB+TFNB).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition, à savoir :

- 30,28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- 38,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

5. BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après examen du projet de budget pour l'exercice 2022,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses :	117 288 .00 €
Recettes :	152 584.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	398 390.00 €
Recettes :	398 390.00 €

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	170 288.00 € (dont 53 000.00 € de RAR)
Recettes :	170 288.00 € (dont 17 704.00 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	398 390.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	398 390.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Le Budget 2022 est voté en équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 398 390 € et en investissement à 170 288 €. Il prend en compte la hausse des consommations d'énergies qui impactent le fonctionnement des bâtiments communaux (électricité et gaz), l'éclairage public et la hausse des frais de carburant.

L'année sera marquée par des travaux importants de voirie, forestiers et par la rénovation de la toiture de la mairie.

La contribution annuelle versée au SIVOS du val de Grosne continue à diminuer en raison du faible nombre d'enfants domiciliés sur la commune et scolarisés sur le SIVOS (41 396 € en 2022 contre 51 542 € en 2021 et 64 309 € en 2017).

Enfin la capacité d'endettement de la commune a nettement progressé puisqu'il ne reste plus que deux emprunts à rembourser relatifs aux derniers travaux de la cure. Une situation financière saine qui permet à la commune d'envisager dès 2023 la réfection du bâtiment de l'école de quart rameau. Afin de l'accompagner dans l'élaboration d'un premier projet, la commune a saisi l'Agence Technique Départementale. Une étude devrait démarrer dès la fin de l'année.

En 2022, des travaux forestiers importants, soutenus dans le cadre du plan de relance de l'Etat "Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", seront menés pour le reboisement des parcelles 1, 2, 5 et 32 pour un montant de 30 887 euros.

En complément des aménagements de sécurité prévus sur la route de la Ferté et la route de Laives, des travaux importants de voirie se poursuivront sur la rue des Brenots, la rue du quart rouge et une partie de la rue Jean. Le trottoir devant la mairie sera également nivelé à même hauteur pour faciliter l'accessibilité. Des devis auprès de différentes entreprises du secteur sont en cours.

Comptes-rendus de réunions :

- SIVOS (rapporteur Mme PUECH) : Les travaux de l'école de Nanton devrait s'achever en novembre. La rentrée 2022 s'effectuera donc normalement dans les deux écoles de Lalheue puis, à partir de la Toussaint, les élèves du quart rameau seront transférés au quart Goin et les élèves du quart Goin à l'école de Nanton (regroupement des primaires). Le budget du SIVOS fait ressortir des postes onéreux dont la gestion de la régie de la cantine et la problématique du bus, qui rend service mais qui coûte aussi très cher à la collectivité. Des sujets qui seront à l'étude cette année. Une subvention a été accordée aux classes de Mme ROBLES et Mme MILLIARD pour un projet de sortie classe verte dans le Jura.

Questions et Informations diverses

- Feu d'artifice/spectacle tout public : Le Maire propose d'organiser le feu d'artifice au moulin. Mme PUECH prendra contact avec l'artificier pour vérifier sa faisabilité sur le site et connaître ses disponibilités fin juillet / début août. Le Conseil souhaiterait que le feu et le spectacle se tiennent le même weekend. Ce spectacle tout public se tiendra dans la cour de la mairie, il sera suivi d'un défilé aux lampions jusqu'au site de tir du feu d'artifice et par un pot offert par la mairie.
- Elections présidentielles : Mme PUECH arrête les créneaux horaires de chaque élu selon leurs disponibilités. Le bureau de vote sera installé samedi matin.
- Point sur les travaux de la voirie (rapporteur M. POIRIER) : les travaux route de La Ferté et route de Laives ont été retardés en raison de la météo. L'entreprise F. LAMBERT peine également à recruter un nouvel employé. L'entreprise s'est tout de même engagée à finaliser les travaux courant avril.
- Eclairage public du Bourg (rapporteur M. POIRIER) : Malgré plusieurs interventions, l'origine de la panne, qui fait disjoncter l'ensemble du secteur, n'est pas encore identifiée même si pour l'instant l'éclairage public semble fonctionner.
- Suppression des potences électriques sur le site du moulin (rapporteur M. POIRIER) : A la demande des habitants, une réunion se tiendra le 5 avril avec ENEDIS pour définir les modalités techniques (branchement sur les façades ou enfouissement des lignes électriques). M. POIRIER précise que les lignes télécom ne sont pas concernées.

Prochaine séance : Lundi 16 mai 2022 à 18h30.

La séance est levée à : 20h02

SIGNATURES - Procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2022

Sylvain BERTHIER	Magali MULLER	Marinette PUECH
Christian CRETIN	Céline NECTOUX	Marc ROBERT
Josiane MINCK	François POIRIER	Arnaud TOUZOT